

Association pour la sauvegarde des Côtes de Clermont-Chanturgue 81 rue de Beaupeyras 63100 Clermont-Ferrand

Chers adhérents et sympathisants,

Lors de la dernière assemblée générale, le vendredi 11 avril, le conseil d'administration de l'ASCOT a informé ses adhérents d'un appel à souscription pour la remise en état des vestiges du fanum ou temple gallo-romain des Côtes de Clermont.

Ce dernier, situé sur une parcelle appartenant à l'ASCOT, est inscrit au titre des Monuments historiques depuis le 10 octobre 1991. Il a été dégagé en 1957 et 1958 par Paul Eychart ; il était recouvert d'un important pierrier ce qui a permis sa conservation jusqu'à 0,80 m au-dessus du sol.

Néanmoins, en plus d'un demi-siècle, malgré le scellement au mortier de la partie supérieure, les vestiges se sont naturellement dégradés : joints détériorés avec enracinement de végétaux dans le mortier de chaux antique, parties très instables dans l'angle nord-ouest. Il est par conséquent indispensable de réaliser des travaux d'entretien des maçonneries — travaux incombant au propriétaire — pour éviter une dégradation plus importante qui pourrait devenir irréversible et conduire à la ruine des vestiges.

Dans cette perspective, l'ASCOT a entrepris les démarches nécessaires (depuis avril 2013) auprès du service compétent de la DRAC Auvergne, en l'occurrence le STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine) dont le responsable est M. Auger, architecte des Bâtiments de France. Un dossier de demande de subvention a été déposé le 29 août dernier à la DRAC; subvention accordée par arrêté préfectoral du 14 mars 2014. Cette subvention, qui vaut autorisation de travaux, s'élève à 1885 euros soit 20 % de leur montant total (il s'agit du taux accordé pour les monuments inscrits au titre des Monuments historiques).

M. Yves Connier, qui intervient régulièrement sur les chantiers relatifs aux monuments historiques, doit réaliser les travaux (M. Connier a déjà réalisé pour notre association la stèle en hommage à Paul Eychart en 2006 ainsi que le support de la table paysagère l'année suivante).

Le montant des travaux s'élevant à 9425 euros, 7540 euros restent à la charge de l'ASCOT. Il a donc été décidé de lancer un appel à souscription, notamment auprès des adhérents, pour assurer une partie du financement à la charge de notre association (bulletin de souscription ci-joint).

Les travaux de remise en état des vestiges du *fanum* sont en effet fondamentaux. Ils permettront de mieux mettre en valeur mais surtout de conserver l'édifice emblématique du site des Côtes qui figure parmi les très rares vestiges de constructions antiques du bassin clermontois à être conservés hors sol. Cette opération représentera la concrétisation des efforts de l'ASCOT pour la protection et la valorisation du patrimoine archéologique des Côtes de Clermont.